VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DES SPECULATIONS PAYANTES DANS DES

Cottages Doubles et Simples dans de Bonnes Locations

—ET—

Terrains de Valeur à Bâtir

Aproximités des Lignes de Cars.

SUCCESSION DE JOSEPH APKEN.

No 101,258, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet JEUDI le 12 decembre, 1912, à midi à la Bourse des Proprietes Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre date le 23 octobre 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, siegeant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite a savoir:

Premierement. **LA MAISON DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 3918 3920 rue Laurel, retiree de la rue, ayant cinq chambres de chaque côte sur un certain terrain situe dans le Sixieme District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borne par les rues Laurel, General Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et la partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces (5) face à la rue Laurel sur la même profondeur que terrain No. seize. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds D. V. V., daté du 14 Août 1911, la dite parcelle de terre mesure trente six pieds (36) cinq pouces (5) face à la rue Laurel commençant à un point cent vingt pieds (120) de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz de la même largeur sur l'arriere ligne sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) entre lignes parallèles, et est formée du tout du terrain No. seize et d'une partie du terrain No. dix-sept, adjoignant le dit terrain No. seize qui mesure trente pieds (30) face à la dite rue Laurel, sur cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles, et la dite partie du terrain No. dix-sept mesure six pieds (6) cinq pouces face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds (125) deux pouces (2) de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxièmement. **LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4823-4825 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 120 anciennement Ilet No. 5 du Faubourg West Bouligny, borné par les rues Tchoupitoulas dernièrement Levee, Lyon, Bordeaux et Annonciation dernièrement Jersey, désigné sur la lettre B sur un croquis par Albert G. Blanchard, Ingénieur Voyer de Ville, le 13 juin, 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, notaire dans cette ville, le 9 Mai, 1905, aussi sur un croquis par W. J. Seghers, Ingénieur Voyer de Ville, le 2 novembre 1912. D'après les dits croquis, le dit terrain mesure trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent pieds (100).

Troisième. **UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE**, Nos. 4829-4831 rue Tchoupitoulas, ayant quatre chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant la seconde ci-dessus propriété décrite, désignée par la lettre "A" sur le dit ci-devant croquis par Albert G. Blanchard, Ingénieur Voyer de Ville, le 13 Juin 1887, et annexé à un inventaire fait par James Boyd Grinage, un notaire dans cette ville, le 9 mai, 1905, aussi le ci-dit croquis par W. J. Seghers, et mesurant d'après ces dits croquis trente et un pieds (31) trois pouces (3) face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds (100).

Quatrième. **LE COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4116-4118 rue Jeannette, sur un certain terrain situé dans le septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jeannette, Dublin, Poplar et Ave Carrollton, désigné par la lettre X, sur un croquis de voyer, par W. J. Seghers, le 2 novembre 1912, et suivant le dit croquis ou plan de voyer, le dit terrain X commence à une distance de cent seize pieds (116), six pouces (6) et quatre lignes (4) de l'encoignure de la rue Jeannette et de l'Ave Carrollton, et mesure trente pieds (30) six pouces (6) et trois lignes (3) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Cinquième. **UN COTTAGE DOUBLE A UN ETAGE EN BOIS**, Nos. 4120-4122 rue Jeannette ayant trois chambres de chaque côté, sur un certain terrain, situé dans le même district et ilet et adjoignant la quatrième ci-dessus propriété décrite et désignée par la lettre Y sur le dit ci-devant croquis par Seghers, et mesurant d'après le dit croquis, trente pieds (30) onze pouces (11) et une ligne (1) face à la rue Jeannette, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds (60), deux pouces (2) et trois lignes (3) entre lignes parallèles.

Sixième. **QUATRE CERTAINS TERRAINS**, situés dans l'ancienne ville de Carrollton maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet désigné sur un vieux plan de Carrollton par le No. 300-B, et sur un plan du Septième District désigné comme Ilet No. 652, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Mark et Pear (dernièrement 19), lesquels terrains sont désignés par les Nos. 4, 5, 6, et 7 sur un certain plan fait par H. W. W. Reynolds, voyer annexé à un acte de vente devant Chas. G. Rehentisch, notaire sous date du 2 Sept., 1910, et lesquels dits terrains mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Septième. **LA MAGNIFIQUE BATISSE SIMPLE A UN ETAGE EN BOIS**, No. 3002 rue Quince, retiree du trottoir sous une barrière en fer, ayant corridor, sept chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou parcelle de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme Ilet No. 653 anciennement Ilet No. 315-B, lequel morceau ou parcelle de terre est désigné par le No. 18 sur une certificat de voyer et subdivision faite par Walter J. Seghers, Ingénieur Voyer de Ville, date le 16 Août 1912, et mesurant d'après le dit voyer, soixante pieds (60) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) entre lignes égales et parallèles, formant le coin des rues Quince et Holly Grove.

Huitième. **UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que les propriétés précédentes, et désigné sur le dit certificat de voyer et subdivision de Walter J. Seghers par le No. 19, lequel dit terrain No. 19 mesure trente pieds (30) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Neuvième. **UN CERTAIN TERRAIN** même district et ilet que le terrain précédent, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par le No. 20, et mesure d'après ceci, trente pieds (30) face à la rue Quince sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Dixième. **DEUX CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesurant chacun trente pieds (30) et un pouce (1) face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit pieds (108) dix et dix pouces (10) entre lignes égales et parallèles.

Onzième. **UN CERTAIN MORCEAU OU PARCELLE DE TERRE**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant l'écurie en bois à un étage et grange dont on se sert comme intérieur, situé dans le même district et ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné sur le dit plan par Walter J. Seghers comme No. 17, et mesurant soixante et onze pieds (71) deux pouces (2) face à la rue Holly Grove, sur une profondeur de cent quatre vingt pieds (180) deux pouces (2) entre lignes égales et parallèles.

Douzième. **TROIS CERTAINS TERRAINS** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers par les Nos. 14, 15, et 16, mesurant chacun trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Treizième. **UN CERTAIN TERRAIN** dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 13 et formant l'encoignure des rues Holly Grove et Heaton, et mesure d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Holly Grove sur une profondeur et face à la rue Heaton, et entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds (120).

Quatorzième. **DEUX CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désignés sur le dit plan par Seghers par les Nos. 11 et 12, et mesure chacun trente pieds (30) un pouce (1) face à la rue Heaton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

Quinzième. **UN CERTAIN TERRAIN**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désigné sur le dit plan par Seghers par le No. 10, et mesure d'après cela trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur cent vingt pieds (120) de profondeur et face à la rue Heaton, et forme le coin des rues Hamilton et Heaton.

Seizième. **TROIS CERTAINS TERRAINS**, dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, désignés sur le dit plan de Seghers par les Nos. 7, 8, et 9, et mesure chacun d'après le dit plan, trente pieds (30) face à la rue Hamilton, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courrante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les Actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers notaire aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé avec le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER, Avocat.

nov-10-17-24--déc-1-8-12

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains pour Bâtir

Dans une Section Améliorée,

Près d'une ligne de Cars.

Succession d'Antoine Anciles.

No 100,362—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans le carré anciennement No 91 maintenant No 203 borné par les rues Vertues (maintenant Roche blave), Nlle Orléans, Tonti et St Bernard (maintenant Miro). Les dits lots sont désignés par les Nos 16 et 17 et mesurent chacun soixante pieds de face à la rue Vertue par une profondeur de cent cinquante pieds en mesure française; désignés sur un plan de Joseph Vilié, annexé à un acte de vente devant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 10 juillet 1830. Les lots de terre ci-dessus mentionnés seront vendus comme quatre lots mesurant chacun trente pieds de face sur une profondeur de cinquante pieds en mesure française.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1912, en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant sera réclamé de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente sera passé devant Geo Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs avocat.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois.

No 3425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 novembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée. la propriété suivante décrite à savoir—

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trottoir, contenant quatre chambres, citerne, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna Hewes et la ligne de Bloomingdale, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan par B. M. Droseur, voyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur en arrière sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

O. C. Friedrichs, avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

ECURIE EN BOIS A UN ETAGE

Nos 1116-1120 RUE St-Claude

—ET LE—

Joli Cottage Simple No 1534 Rue Broad.

Succession de John S. Anderson

No 91,371

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI, 26 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 21 octobre 1912, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1er Le jolie petite maison simple à un étage en bois, No 1534 rue Broad, retirée du trottoir avec une grille en fer, ayant galeries, 5 chambres, etc., sur un certain terrain situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans le carré borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, désigné comme terrain No M, sur un croquis fait par George H. Grandjean daté du 17 mai 1892, une copie duquel est annexé à un acte de vente par Dominique Dentagnan au "Italo-American Homestead Association", passé devant Théodore Cotomio, notaire, le 1er juin 1892, ledit terrain mesurant d'après ledit croquis, trente cinq pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et six (6) lignes entre lignes parallèles.

2me L'écurie en bois d'un étage Nos 1116-1120 rue St Claude, sur un certain terrain ou parcelle de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No 111, borné par les rues Bayou Road, St Claude, Ursuline et Kempers, ledit lot étant désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. U. Lewis, daté du 21 février 1905 et annexé à un acte passé devant J. C. Wenck, notaire, le 24 février 1905, ledit lot mesurant quarante quatre (44) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de face à la rue St-Claude, commençant à une distance de cent quinze (115) pieds, six (6) pouces de l'encoignure St Claude et Ursulines, et quarante-trois (43) pieds, six (6) pouces en largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt huit (128) pieds.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde payable en deux paiements égaux dans un en deux ans, les dits paiements représentés par des billets de l'acquéreur portant un intérêt de sept pour cent par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de sûretés sur la propriété vendue. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat sera requis du dernier enchérisseur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente passés devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

Howe, Fenner, Spencer & Cooke, avocats.

26 oct—26—nov 3 10 17 24 26

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 rue Dryades, coin de la rue Félicité. Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce.

Toutes les améliorations modernes.

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman.

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No 101,930—Cour Civile du District, Division E

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 12 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 8 novembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 302, borné par les rues Dryades, Remparts, Félicité et St André, formant l'encoignure des rues Dryades et Félicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Félicité de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes et une profondeur de 68 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjoignant le terrain No 20.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, portant un intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les sûretés et clauses, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN,

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Joli Cottage Simple retiré No 620 rue Galvez, entre les rues Perdido et Poydras.

JEUDI, LE 5 DECEMBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE MARGARET E. BARES.

No 101 915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division —.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 5 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et suivant un ordre qui m'a été adressé, daté et signé le 30 octobre 1912 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qu'en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Galvez, Johnson et Poydras, sur un plan particulier dessiné par C. A. de Armas, daté du 23 mai 1873, adjoignant et mesurant chacun de mesure américaine, 29 pieds un pouce et trois lignes face à l'avenue Champs Elysées sur une profondeur de cent onze pieds, neuf pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se trouvent au No 1611 avenue Champs Elysées et consistent en un cottage simple ayant environ 10 chambres, vestibule, galerie.

Deuxième.—Lots 1 et 2 dans l'Ilet 2 de la subdivision Melrose, adjoignant ou près de Gulfport, Mississippi, comté Harrison, Mississippi, suivant le plan officiel le tout étant enregistré au bureau du chancelier du comté Harrison, Etat du Mississippi.

Troisième. Les terres ci-après situées dans le comté Hancock, Etat du Mississippi, dans la ville de Est Ansley et décrites ci-après:

Terrains 1 à 14, inclusivement, et Nos 25 à 38 inclusivement, dans l'Ilet 116.

Terrains 1 à 6, inclusivement, Nos 33 à 38, inclusivement, dans l'Ilet 153.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer et assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, l'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, devant Théodore A. Beck, notaire dans cette ville. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE.

Encanteur.

806 rue Perdido.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON SIMPLE

1611 Avenue Champs-Elysées, entre les rues Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS

(Subdivion Melrose, addition à ou près de Gulport, Miss.)

QUARANTE TERRAINS

Est Ansley, comté Hancock, Miss.

JEUDI le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE PETER J. MAY.

No 101,249—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division —.

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu et suivant un ordre rendu et signé le 10 octobre 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1er Deux certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situés dans la Troisième District de cette ville dans le carré borné par l'avenue Champs Elysées et les rues Claiborne, Derbigny et Marigny, sur un plan particulier dessiné par C. A. de Armas, daté du 23 mai 1873, adjoignant et mesurant chacun de mesure américaine, 29 pieds un pouce et trois lignes face à l'avenue Champs Elysées sur une profondeur de centonze pieds, neuf pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se trouvent au No 1611 avenue Champs Elysées et consistent en un cottage simple ayant environ 10 chambres, vestibule, galerie.

Deuxième.—Lots 1 et 2 dans l'Ilet 2 de la subdivision Melrose, adjoignant ou près de Gulfport, Mississippi, suivant le plan officiel le tout étant enregistré au bureau du chancelier du comté Harrison, Etat du Mississippi.

Troisième. Les terres ci-après situées dans le comté Hancock, Etat du Mississippi, dans la ville de Est Ansley et décrites ci-après:

Terrains 1 à 14, inclusivement, et Nos 25 à 38 inclusivement, dans l'Ilet 116.

Terrains 1 à 6, inclusivement, Nos 33 à 38, inclusivement, dans l'Ilet 153.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer et assumer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912, l'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, devant Théodore A. Beck, notaire dans cette ville. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE.

Encanteur.

Legier et Gleason, avocats.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Ernest A. Carrère

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES

2437 rue VILLERE, coin MUSIQUE

2445 rue VILLERE, près MUSIQUE

1343 rue MUSIQUE entre VILLERE et URQUHART

2448-2450 rue VILLERE, entre MUSIQUE et ARTS

Deux Actions du Fonds Capital de la "Third District Savings Banking and Trust Company."

JEUDI, 14 novembre 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières

311 rue Baronne

Succession d'Andrew Stein.

No 101 769—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—le JEUDI, 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, signé et daté du 3 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terrain avec les améliorations dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 769 (anciennement No 50 du Faubourg Marigny), borné par les rues St-Antoine, Annette, Roman, (anciennement Sidelle) et Derbigny (anciennement Prosper), lequel lot est désigné par le No 20 sur un plan de Joseph Brilla, voyer, et mesure d'après le dit plan, en mesure américaine vingt six pieds, sept pouces et cinq lignes de face sur la rue St Antoine par une profondeur de cent quinze pieds quatre pouces et une ligne.

Les améliorations se trouvent au No 1724 rue St-Antoine et consistent en une maison double en bois, couvert en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, représenté par un billet de l'acquéreur portant intérêt à 7 pour cent, et ladite note garantie par lien de vendeur, privilège et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente à crédit de cette ville; l'acquéreur en les acquérera devront payer en sus et en plus du prix d'adjudication les taxes de 1912, le prix de tous les certificats et l'acte de vente devant James Simeon, notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera réclamé au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,

Encanteur, 806 rue Perdido.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage double avec deux étages à l'arrière 1220-1222 rue Amélia, entre les rues Camp et Chestnut.

Loué $36 par mois.

JEUDI, le 14 novembre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Jules J Vicens vs Mary E. Moore et al.

No 100 266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220-1222 rue Amélia, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré 269, borné par ladite rue Amélia, Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds, quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne approchant le plus près de la rue Chestnut et une profondeur d'à peu près cent onze (111) pieds sept pouces sur le côté de la ligne le plus près de la rue Camp la même étant composée du tout du lot No dix-huit et d'une partie du lot dix neuf. Acquis par Mme Veuve Bridget M Gogarty le 15 décembre 1896. C. O. B. 165 folio 220.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde en un crédit d'un an en deux ans, garanti par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an sur les paiements arriérés depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Le vendeur devra collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date du jour en sera signé l'acte de vente devant notaire. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du prix de l'adjudication le prix de tous les certificats nécessaires à l'acte de vente et en plus devra assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat à collecter pendant l'année 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,

Encanteur, 806 rue Perdido.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion splendide pour les spéculateurs.

Propriétés de choix du Troisième District.

Un carré de terrain de valeur faisant face à l'ave St-Roch et aux rues Galvez, Johnson et Espagne.

Deux lots de terrain rue Duels, entre les rues Bourbon et Tonti.

Lot de terrain de choix rue Tonti, entre Miro et Tonti.

In Re Joseph R. Bres et al vs Jeanne Elise Charlotte Gerbaut.

No 101,560—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—(Premier étage) JEUDI, le 14 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte, ce quatrième jour d'octobre 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le dixième jour d'octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, dans l'affaire intitulée Joseph R. Bres et Ave vs Jeanne Elise Charlotte Gerbaut il sera vendu aux enchères publiques, en effet de partage, à savoir—

1° Un certain carré de terre dans le Troisième District de la Nlle Orléans, désigné par le No 1021 borné par l'avenue St Roch et les rues Galvez, Johnson et Espagne, mesurant trois cent vingt-et un pieds, deux pouces et sept lignes de face sur l'avenue St-Roch et la rue Espagne, et 270 pieds et 2 pouces sur l'une et l'autre des rues Galvez et Johnson. Ledit carré subdivisé en 24 lots (Nos 1 à 24) suivant le croquis par Edgar Pilié, voyer, daté du 28 août 1910.

2° Le tout d'une certaine parcelle de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1548, borné par les rues Bourbon, Tonti, Hope et Duels et mesurant 50 pieds de face sur la rue Duels par une profondeur de 150 pieds.

3° Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 1175 et désigné comme lot No 1 dudit carré qui est borné par les rues Tonti, Miro, Bourbon et Tonti, et mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 128 pieds.

Conditions—Comptant—Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs et seront passés devant Alphonse J. Cuneo, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

MM. William W nons Wall, Charles Schneidau et James B. Rose r Jr, avocats.

E. Howard McCaleb, curateur ad hoc.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Jacobs-Gleason, inc.

VENTE JUDICIAIRE.

Joli cottage double No. 212-14 rue sud Cortez entre les rues Cleveland et Palmyra.

M. J. DIGBY, et als,

vs.

M. B. DIGBY, et als.

No. 101862, Cour Civile de District.

A L'ENCAN JEUDI LE 12 DECEMBRE, 1912, BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No. 311 rue Baronne à midi.

En vertu et suivant le jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District. Signé en cour siegeante le 6 Nov. et a dresse à Jacobs-Gleason Inc.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Bureau No. 303 rue Carondelet.

Procédera à vendre à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée la propriété ci-après décrite à savoir:—

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 730, borné par les rues Cortez, Cleveland, Télémachus et Palmyre, désigné par le No. vingt deux, sur un plan de C. A. de Armas, voyer daté le 4 Janvier, 1867, un copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant Marcel T. Dufros, ancien notaire, dans cette ville, le 14 Août, 1883, et lequel dit terrain commence à une distance de 108 pieds de l'encoignure des rues Cortez et Cleveland, et mesure 34 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la rue Cortez sur une profondeur de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes. Les améliorations consistent en un joli cottage double retiré ayant cinq chambres de chaque côté.

CONDITIONS—Comptant, les acquéreurs devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1912. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et devant être passé devant Theodore Abck, notaire, 10 0/0 du prix d'achat devant être déposé avec:

JACOBS-GLEASON, INC.

S. L. JACOBS, Encanteur.

Thompson B. Walker, avocat pour les demandeurs.

Legier et Gleason, avocats pour les défendeurs.

nov10-17-24-dec1-8-12

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour le spéculateur

Le cottage simple No 4023 rue Tchoupitoulas.

Succession de Henri Dimm ou Dim.

No 101,964—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 904 rue Gravier—MARDI, le 26 novembre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, daté et signé le 23 octobre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans le carré No trois, du vieux plan du Faubourg Est Bouligny, ou carre No 112 du nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer,